Mandarine Equity Income

Rapport annuel

31 décembre 2024

I. Rapport de gestion 3

1. Orientation des placements 3
2. Politique d'investissement 11
3. Déontologie 14

II. Comptes annuels 18

Bilan Actif
Bilan Passif
Compte de résultat

III. Comptes annuels - Annexes

A. Informations générales
B. Évolution des capitaux propres et passifs de financement
C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés
D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat
E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

I. Rapport de gestion

1. Orientation des placements

Nom :

Mandarine Equity Income

Objectif de gestion :

L'objectif du Fonds géré de façon discrétionnaire est de réaliser, sur l'horizon de placement recommandé de 5 ans, une performance annuelle, nette de frais de gestion, supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice STOXX® Europe 600 Net Return EUR (calculé dividendes réinvestis), en sélectionnant des entreprises répondant positivement à des critères ESG (approche « Best-in-Universe).

Le Fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans le cadre de sa procédure de sélection. A cet égard, le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Bien que le Fonds puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxonomie"), il n'a actuellement pas un objectif environnemental spécifique et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxonomie.

Indicateur de référence :

Les performances sont comparées à l'évolution de l'indice **STOXX® Europe 600 Net Return EUR**. Cet indice est la référence globale des marchés européens. Il est composé de 600 valeurs sélectionnées parmi 16 pays de la zone euro ainsi que le Royaume-Uni, le Danemark, la Suisse, la Norvège et la Suède. Codes : ISIN: EU0009658210 Reuters : STOXX® ; Bloomberg : SXXR Index ; l'indicateur de référence est libellé en euro.

La performance de l'indicateur STOXX® Europe 600 Net Return EUR inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur : www.stoxx.com.

Informations suivant le Q&A ESMA 34-43-362 "Actively Managed Fund"

Le Fonds est géré activement.

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.

Information concernant l'indicateur de référence utilisé par le Fonds effectuée en conformité avec les dispositions du Règlement UE 2016/1011.

Conformément à l'article 52 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 relatifs aux indices utilisés comme indices ou indicateurs de référence concernant les instruments ou contrats financiers, ou pour mesurer la performance des fonds d'investissement et modifiant les Directives 2008/45/UE et 2014/17/UE et le Règlement UE n°596/2014 *(ci-après désigné*

*«**Benchmark Regulation** ou **BMR** »),*la Société de Gestion ayant recours à des indices de référence au sens de la réglementation BMR, elle est tenue en qualité d' « Utilisateur » d'indices de référence :

- de s'assurer que les indices de référence qu'elle utilise au sein de l'Union européenne sont fournis par des administrateurs légalement autorisés ou enregistrés par l'Union européenne en tant qu'Administrateurs d'indices de référence en ce inclus l'Administrateur (Art. 29) ; ou de s'assurer que ceux en provenance de pays tiers respectent le principe d'équivalence et les exigences de la réglementation (Article 30-33) ;
- de disposer d'une procédure de suivi des indices de référence aptes à lui permettre de substituer un nouvel indice ou cas ou un ou plusieurs indices de référence en ce inclus celui de l'Indice fournit par l'Administrateur qu'elle utilise viendrai(en)t à être modifié(s) de manière substantielle ou cessai(en)t d'être publié(s) (Art.28).

A la date de la dernière mise à jour du présent Prospectus, date telle que figurant en première page des présentes, l'Administrateur a obtenu un enregistrement au titre de l'Article 32 et est donc inscrit sur le registre des administrateurs (publication of administrators) et d'indices (publication of benchmarks) tenu par l'ESMA (ci-après désigné « Benchmark Register - List of EU benchmark administrators and third country benchmarks »).

Conformément à l'article 28.2 de la réglementation BMR, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Information concernant l'indicateur de référence utilisé par le Fonds effectuée en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure »

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que l'Indice ne prend pas en compte de considérations environnementales, sociales ou de gouvernance. L'Indice n'est pas un *« EU Paris-Aligned and Climate Transition-Benchmark ».*

1. Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement du Fonds consiste à sélectionner des titres offrant des rendements équivalents ou supérieurs à ceux du marché ainsi que des titres offrant un potentiel important de croissance de leur dividende.

Pour concilier la recherche de performance et le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une approche « Best in Universe ».

Le Fonds pourra investir dans des actifs n'ayant pas été soumis à une analyse ESG dans la limite de 10%. La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

- **Processus de sélection extra financier ESG**

Des critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement du fonds selon une approche « Best-in-Universe ».

Le processus de sélection de titres ESG s'appuie sur la collecte d'informations extra-financières sur les entreprises de l'univers d'investissement du Fonds composé des émetteurs européens d'une capitalisation supérieure à 1 milliard d'euros.

L'univers de départ est composé d'environ 1300 valeurs. Le nombre de valeurs notées ESG dans cet univers de départ est d'environ 1250. La note ESG-Equity Income est calculée à partir d'un filtre ESG propriétaire. Le pôle ESG de Mandarine Gestion procède à une analyse ESG qui aboutit pour chacune à une notation ESG en 5 paliers, de A (meilleur note) à E (note la plus défavorable). L'application du processus ESG conduit à une réduction de 20% minimum de l'univers d'investissement. Les notes extrafinancières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues à minima tous les 12 mois.

Afin de permettre l'intégration ESG, l'analyse ESG se fonde sur la collecte, le croisement et l'appropriation d'informations extrafinancières qualitatives et quantitatives de sources multiples :
• Les rapports RSE des émetteurs,

• Les analyses du pôle ESG suites aux rencontres avec les émetteurs, le management et les parties prenantes (ONG, syndicats, rapports d'études …) ;
• Les rapports et analyses des brokers et agences de notation extra-financières. Le pôle d'expertise ESG de Mandarine Gestion procède ensuite à l'attribution des notes extra financières des émetteurs en matière de :
• Environnement : notation interne issue de Mandarine-ESG view®. Elle comprend la politique environnementale, les stratégies d'alignements climatiques, les programmes d'économie circulaire, les initiatives en faveur de la biodiversité…
• Social : système de rémunération équitable, liberté d'association, accidentologie, formation des employés, conventions collectives, développement du capital humain ;
• Gouvernance : Structure et composition du Conseil d'administration, respect des droits des actionnaires, intégrité du Conseil d'administration ;
• Parties Prenantes : notation interne issue de Mandarine-ESG view®. Elle comprend les programmes d'audit RSE des chaînes de valeurs, les enquête de satisfaction clients, la sécurité des données informatiques, système de management de la qualité…

Exclusions :
Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues.

Limites méthodologiques de l'approche ESG:
En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité et de générer des rendements durables et à long terme. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires, des modèles et des données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère.
L'approche en matière d'analyse ESG / ISR d'entreprises mise en œuvre par la Société de Gestion repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets (fraicheur, exhaustivité, complétude, exactitude, …). En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, des fournisseurs externes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles le Fonds investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent amener la Société de Gestion à revoir a posteriori son opinion sur la qualité ESG d'un émetteur en portefeuille. Par ailleurs, l'approche « Best in Universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Les jugements, appréciations de la société de gestion issus des résultats de ses analyses ne peuvent être exempts de biais cognitifs et des hypothèses heuristiques de ses gérants et analystes. Ainsi, l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps.

L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire la Société de Gestion à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il existe un risque que la Société de Gestion évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.

• Processus de sélection financier

Le processus de sélection extra-financier est couplé à un processus d'analyse financière.

La sélection de valeurs est réalisée dans un premier temps sur la base de critères quantitatifs : un filtre est effectué dans l'univers des actions européennes par le biais de ratios définis, tels que le rendement (dividende divisé par le cours de l'action), la croissance historique du dividende, la croissance future du dividende, le pay-out (part du bénéfice distribué aux actionnaires), le levier financier (dette nette/ EBITDA, taux d'endettement net)... Cette démarche permet de déterminer l'univers d'investissement du portefeuille.

L'analyse qualitative s'effectue ensuite pour chaque société de l'univers d'investissement. Chaque titre, sans négliger l'environnement sectoriel et économique, fait ainsi l'objet d'une analyse approfondie pour permettre au gérant d'appréhender le potentiel de valorisation, la qualité du management, la position concurrentielle, la situation capitalistique, la création de valeur sociale et sociétale… Au sein de cet univers, le gérant sélectionnera alors plus particulièrement les titres présentant des rendements nets élevés (Dividende net par action / Cours du titre) ainsi que les titres affichant une forte croissance attendue de leur dividende.
L'analyse portera également sur la politique de distribution de l'entreprise et la pérennité du dividende au regard de la structure financière de l'entreprise et de sa génération de trésorerie.
La gestion du Fonds est discrétionnaire et de conviction, autorisant une forte autonomie dans le choix des investissements et la concentration du portefeuille sur un nombre limité de valeurs. La répartition sectorielle et géographique peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Le Fonds n'utilise pas les ratios dérogatoires énoncés à l'article R.214-22 du code monétaire et financier.

Il résulte de l'utilisation de l'ensemble des instruments financiers, les fourchettes d'investissement et d'exposition suivantes :

	Minimum	Maximum
INVESTISSEMENTS		
Actions Européennes	75%	100%
Dont Small Caps	***0%***	**20%**
Actions Internationales hors Europe	***0%***	**10%**
Marché des taux (obligataire et monétaire)	**0%**	25%
EXPOSITIONS		
Marchés des actions européennes	75%	100%
Marché des taux (obligataire et monétaire)	0%	25%
Risque de change hors devises européennes	0%	10%
Risque de change devises européennes (autre que €uro)	0%	100%

2. Actifs utilisés :

- **Actions :**

Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en actions européennes.

Le gérant pourra investir jusqu'à 20% de son actif net dans des émetteurs qualifiés de petite capitalisation (small cap). Le gérant pourra investir jusqu'à 20% de son actif net dans des émetteurs qualifiés de petite capitalisation (small cap), (capitalisation boursière inférieure à 2,5 milliards d'euros).

Le gérant pourra investir jusqu'à 10 % des actifs :
- sur les marchés « actions » internationaux hors Europe ;
- dans des émetteurs qualifiés d'émergents.

- **Titres de créances et Instruments du marché monétaire**

Le Fonds pourra être investi à hauteur de 25 % maximum en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Fonds, le gérant pourra avoir recours à des obligations, des obligations convertibles, des titres de créances, dépôts et instruments du marché monétaire. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, le gérant déterminera la duration et la sensibilité des obligations qu'il détiendra en portefeuille en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » par au moins une agence reconnue (ex : au moins BBB- chez S&P, Moody's ou

Fitch) ou leur qualité de crédit estimée par la société de gestion doit correspondre à ce niveau (à défaut, une notation court terme équivalente délivrée par une des trois agences précitées).
Le Fonds se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 25 % maximum dans des instruments du marché monétaire français, ainsi que dans des titres émis sur des marchés monétaires étrangers libellés en euros, négociés sur des marchés réglementés ou non, en particulier :
◦ les Euro Commercial Papers
◦ Euro Medium Term Notes de maturité courte indexée sur des références court terme.
◦ les Certificats de Dépôt
◦ les Billets de Trésorerie
◦ les Bons du Trésor.

- **OPCVM, FIA, fonds d'investissement et trackers ou Exchange Traded Funds (ETF)**

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés ou à des styles de gestion spécifiques (sectoriels ou géographiques …), le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM / FIA. Le Fonds peut investir dans des OPCVM gérés par Mandarine Gestion.
Les investissements seront effectués dans la limite des maxima réglementaires dans :
• des OPCVM de droit français ou étranger (OPCVM) ;
• des fonds d'investissement alternatif (FIA) respectant les critères de l'article R. 214-13 du code monétaire et financier. Classification AMF des OPCVM ou des fonds d'investissement alternatif : toutes classifications AMF telles que décrites dans les Instructions AMF précisant les règles de fonctionnement des OPCVM et des FIA Le Fonds peut avoir recours de manière ponctuelle aux «tracker », supports indiciels cotés et « Exchange Traded Funds ».

- **Instruments dérivés**

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger, et/ou de gré à gré). Dans ce cadre, le Fonds peut prendre des positions en vue de faire face aux fluctuations du marché.

Les interventions du Fonds pourront se faire :
- soit en couverture du risque « actions » du portefeuille ;
- soit en vue d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, des actions, des devises ou des indices de marché par l'utilisation des instruments tels que les contrats futures ou options.

Plus accessoirement, les interventions sur les marchés de gré à gré peuvent avoir lieu lors d'opérations de gestion de trésorerie ou de change.

Le Fonds pourra utiliser les instruments dérivés dans la limite de 100% de l'actif. L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, le Fonds peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%.
Toutes les opérations sont effectuées dans la limite globale d'engagement hors bilan d'une fois l'actif du Fonds.

- **Titres intégrant des dérivés (warrants, credit link note, EMTN, bon de souscription, etc.)**

Nature des instruments utilisés : Essentiellement des warrants, bons de souscription, ainsi que tous types de supports obligataires auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription. En particulier, le Fonds peut investir en titres comportant une exposition aux actions (obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions).

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité. Le Fonds pourra utiliser les titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif.

- **Dépôts**

Le Fonds peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit. Ces dépôts ont pour vocation de contribuer à la rémunération de la trésorerie. Les dépôts libellés en euro ou en devises respectant les quatre conditions du Code monétaire et financier peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif.

- **Emprunts d'espèces**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif. Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif.

- **Acquisitions et cessions temporaires de titres**

Non applicable

3. Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans les instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les aléas des marchés. . La liste des facteurs de risques exposés ci-dessous ne prétend pas être exhaustive.

L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital :
L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de marché actions :
Le Fonds est exposé à un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. Le risque action correspond à une baisse des marchés actions ; le Fonds étant exposé en actions, la valeur liquidative peut baisser significativement. Si les marchés actions baissent, la valeur du portefeuille pourrait baisser.

Risque de change :
Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus en portefeuille. Le Fonds pourra détenir, en direct ou via des OPCVM / des FIA, des titres libellés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du Fonds ; de ce fait, les fluctuations des taux de change pourraient entraîner la baisse de la valeur liquidative. Le risque de change pourra être couvert par le biais d'instruments dérivés.

Risque de taux :
En raison de son orientation de gestion, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Le risque de taux se traduit par une variation de la courbe des taux. L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêts. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent.

Risque de crédit :
Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. Le risque de crédit est limité aux titres de créances et instruments du marché monétaires qui pourront composer l'actif pour 25% maximum. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risques liés à la gestion discrétionnaire :
Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs et sur l'anticipation des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit par investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative. Une part importante de la performance dépend de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché.

Risque politique et exceptionnel :

Il s'agit du risque lié à une situation politique ou géopolitique, à une décision ou à une absence de décision du pouvoir politique ou d'autorités administratives régionales, nationales, transnationales ou supranationales : nationalisation sans indemnité suffisante, embargos, mesures protectionnistes, mouvement sécessionnistes, exclusion de certains marchés, fiscalité discriminatoire, se traduisant par des atteintes durables à l'ordre public et à la stabilité économique ... Il s'agit également des risques de guerre civile ou étrangère déclarés ou non, de mines et tous engins de guerre, liés ou non à la désintégration, à la fission ou fusion de noyaux d'atomes légers, de piraterie, de capture, prise ou détention par tous gouvernements ou autorités quelconques, d'émeutes, mouvements populaires, grèves, lock-out, actes de sabotage ou de terrorisme.

La survenance de ce type d'événement par nature imprévisible peut générer des conséquences financières très importantes.

Risque en matière de durabilité :
Un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques liés à la prise en compte des risques de durabilité :
Actuellement, il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement reconnus dont il faut tenir compte pour s'assurer que les investissements sont durables, et le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de développement.
L'application des critères ESG au processus d'investissement dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité, peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières, ce qui peut impliquer de renoncer à certaines opportunités de marché disponibles pour d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG ou de durabilité. L'orientation du gérant du fonds sur les émetteurs de titres qui présentent des caractéristiques durables peut affecter la performance des investissements d'un Fonds durable et entraîner un rendement qui, par moment, sera inférieur à celui de fonds similaires n'ayant pas d'approche durable ou qui appliquerait des critères extra-financiers. Les caractéristiques durables ou extra-financières utilisées dans une politique d'investissement d'un fonds peuvent l'empêcher d'acheter certains titres qui, dans d'autres circonstances, présenteraient des avantages, et/ou de vendre des titres en raison de leurs caractéristiques durables en dépit du préjudice qui pourrait en résulter. À court terme, une orientation sur les titres des émetteurs présentant des caractéristiques durables pourrait affecter positivement ou négativement la performance des investissements du Fonds avec des fonds similaires n'ayant pas cette orientation. À long terme, cette orientation devrait avoir un effet favorable, sans qu'aucune garantie ne soit accordée à cet égard.
Les informations ESG disponibles, que ces dernières proviennent de fournisseurs de données tiers ou des émetteurs eux-mêmes peuvent être incomplètes, inexactes, parcellaires, ou indisponibles, ce qui peut avoir un impact négatif sur un portefeuille qui s'appuie sur ces données pour évaluer l'inclusion ou l'exclusion appropriée d'un titre. Par ailleurs, il est possible qu'un titre ou une valeur puisse être mal évaluée.
L'approche de la finance durable sera amenée à évoluer et à se développer au fil du temps, à la fois en raison de l'affinement des processus de décision d'investissement visant à prendre en compte les facteurs et les risques ESG, mais aussi en raison des évolutions juridiques et réglementaires.
Aucune déclaration n'est faite et aucune garantie n'est accordée concernant l'impartialité, l'exactitude, la complétude ou l'exhaustivité des caractéristiques durables ou extra-financières.

Toutefois, il convient de noter que, même si les risques de durabilité sont pris en compte avec systématicité, aucun aspect unique (y compris les notations extra-financières) ne pourrait empêcher le Gérant du Fonds d'effectuer un investissement étant donné que les décisions de placement restent discrétionnaires.

Et accessoirement aux risques suivants :

Risque lié aux marchés émergents :
Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile. Si les titres des marchés émergents baissent, la valeur liquidative du Fonds peut baisser.

Risque de contrepartie :
Le Fonds est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme. Les contrats portant sur ces instruments financiers peuvent être conclus avec un ou plusieurs établissements de crédit n'étant pas en mesure d'honorer leur engagement au titre desdits instruments. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à la détention petites valeurs :
Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Durée de placement recommandée :
Supérieure à 5 ans

GARANTIE OU PROTECTION
Néant.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Commissaire aux comptes
Cabinet Mazars
Représenté par Monsieur Gilles Dunand-Roux
61, rue Henri Regnault – 92075 La Défense Cedex

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

L'année 2024 promettait d'être riche en évènements politiques et économiques. En effet, plus de quatre milliards d'électeurs étaient appelés aux urnes cette année notamment en Inde ou encore au Brésil avec comme point d'orgue la présidentielle américaine en fin d'année. Sur le plan économique, l'un des principaux enjeux concernait un probable début de cycle de baisse de taux au sein des grandes Banques Centrales des pays développés notamment la Fed et la BCE.
La véritable bonne surprise économique de 2024 fut l'extraordinaire résilience de la croissance économique américaine. Attendue en ralentissement marqué après une bonne année 2024, les statistiques économiques aux Etats-Unis ont déjoué les pronostiques et montré que l'un des moteurs de l'économie mondiale fonctionnait toujours à plein. Il n'en fut pas de même en Europe où la croissance est restée très faible tout au long de l'année avec des statistiques assez inquiétantes sur l'état de l'industrie du vieux continent en particulier. La Chine fut un autre foyer de déception, les investisseurs attendant des plans de relance massifs alors que les autorités chinoises préféraient la politique des petits pas.
Comme attendu, mais à un rythme nettement moins prononcé qu'imaginé, les Banques Centrales ont pu démarrer leur cycle de baisse des taux. La baisse progressive de l'inflation a permis à la FED de débuter par une baisse de 50 points de base en septembre alors que la BCE avait démarré dès juin compte tenu de la faible croissance de la zone Euro.

Sur le plan des marchés financiers, on retrouve la dichotomie évoquée ci-dessus avec des marchés actions américains qui ont particulièrement brillé grâce à une croissance économique plus forte que prévu et à la forte progression des grandes valeurs de la technologie alors que les bourses d'Europe ont connu des performances certes positives mais nettement moins flamboyantes. A la faible croissance économique du continent s'est ajoutée une incertitude politique forte dans les deux grands pays de la zone Euro.
En terme de style, les grandes valeurs ont de nouveau enregistré de meilleures performances que les petites et moyennes capitalisations et les secteurs de le banque et de l'assurance ont affiché de solides gains. Si les valeurs cycliques ont globalement battu les valeurs défensives, les performances n'ont pas été homogènes avec de belles hausses pour les valeurs industrielles en général mais des reculs assez nets pour les matières premières, l'automobile ou la chimie.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Le portefeuille enregistre sur l'année une performance globalement équivalente à celle de son indice de référence. Le plus gros détracteur à la performance a été notre exposition significative au segment des petites et moyennes capitalisations. Nous avons renforcé ce segment au fur et à mesure de l'année car il présente aujourd'hui un rendement (du dividende) supérieur aux grandes valeurs, phénomène quasi inédit, associé à de meilleures perspectives de croissance de ces dividendes sur le long terme.
Cet effet d'allocation négatif a été compensé par un effet de sélection positif.
Parmi les principaux contributeurs à la performance on retrouve des valeurs financières (Intesa Sanpaolo, Allianz, ING ou Poste Italiane), Vopak dans les infrastructures de stockage, Kerry, l'une de nos principales pondérations cette année, dans le secteur des ingrédients et enfin Britvic qui a fait l'objet d'une OPA par Carlsberg. C'est la quatrième OPA au Royaume-Uni en quatre ans pour Mandarine Equity Income, preuve à nos yeux de la faible valorisation des valeurs moyennes sur ce marché.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Les investisseurs en actions européennes font face à un dilemme. Du point de vue de la valorisation ce marché n'est pas cher par rapport à ses multiples historiques et il n'a jamais été aussi bon marché en relatif aux marchés américains. Cependant, les perspectives de croissance des sociétés européennes sont moins bonnes que celles de leurs homologues outre-Atlantique et la faiblesse économique et politique du vieux continent incite les investisseurs à se détourner de cette zone comme en témoigne les statistiques de décollecte nette en Europe depuis plusieurs années.
Du point de vue du rendement, les actions européennes restent attractives avec un rendement moyen proche de 3,5% complété par des programmes de rachats d'actions représentant environ 1,5% de la capitalisation totale des actions européennes. Ce rendement est basé sur un taux de distributions des bénéfices modeste et sur un niveau d'endettement maîtrisé qui rend ces dividendes pérennes à nos yeux.

Enfin, nous maintenons notre biais favorable aux petites et moyennes capitalisations. Leur attractivité du point de vue du couple rendement-risque est évidente et doit être une source de performance à moyen terme. Toutefois, le timing de ce retour à meilleure fortune est toujours incertain et passera nécessairement par une reprise de la collecte nette sur cette classe d'actif boudée par les investisseurs depuis plusieurs années maintenant.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance
Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MANDARINE EQUITY INCOME	R cap	7,51 %
MANDARINE EQUITY INCOME	I cap	8,66%
MANDARINE EQUITY INCOME	F cap	9,16 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de 8,78 % sur cette période.
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
	CH0012005267	238 758,4118	-58 552,0111
	CH0012032048	22 2032,6442	-76 224,1129
	CH0038863350	224 334,65	
	FR0000120578	265 270,854	-77 077,7575
	FR0007045109	1 782 683,75	-1 663 929,41
	GB00BP92CJ43	209 354,0329	-55 306,8309
	IE0004906560	230 929,0616	-66 098,9325
	NO0003733800	1426 818,972	-971 983,347
	SE0007491303	938 452,7561	-124 924,841
	SE0007871645	2 203 927,479	-2 232 308,137

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressants le Fonds intervenus au cours de l'exercice
01/01/2024 : Suppression de la condition de positivité dans le cadre du prélèvement de la commission de surperformance

Changements intéressants le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice
Néant

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Mandarine Gestion, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Mandarine Gestion est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Politiques et Rapports. Elle a été actualisée en juin 2024 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Mandarine Gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandarine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujetti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Mandarine Gestion expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion. Les informations sur les activités ISR de Mandarine gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandarine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. Mandarine Gestion a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés.
La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Mandarine Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Mandarine Gestion élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion au 30 Avenue Kléber à Paris ou sur le site mandarine-gestion-com. Mandarine Gestion publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière
Au 31/12/2024, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ESG globale du portefeuille est de 0.73 sur une échelle de -2 à +2.

Règlement Taxonomie
L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement du Fonds consiste à sélectionner des titres offrant des rendements équivalents ou supérieurs à ceux du marché ainsi que des titres offrant un potentiel important de croissance de leur dividende. Pour concilier la recherche de performance et

le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une approche « Best in Universe ». Le Fonds pourra investir dans des actifs n'ayant pas été soumis à une analyse ESG dans la limite de 10%. La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique et liquidités) sera durablement supérieure à 90%.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/ investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Éléments quantitatifs :
L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Éléments qualitatifs :
Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :
- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle Interne, Risques/Conformité, Marketing, Commercial/Développement et Middle Office ;
- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les règlementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.
Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

• Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire au plus tard en février de l'année N+1.

• Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :
- Paiement immédiat **:** Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1er euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1er euro, sera versée au plus tard en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1er euro ;
- Paiement différé : En application des exigences règlementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques.

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

Mandarine Gestion a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2024 les montants suivants :

Rémunérations fixes :

- Montant total brut	:	8 019 145 €
- Nombre de bénéficiaires	:	79

Rémunérations variables discrétionnaires :

- Montant total brut :	:	2 470 000€
- Nombre de bénéficiaires :	:	70

Rémunérations des preneurs de risques
Mandarine Gestion a versé, au titre de l'exercice 2024, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Mandarine Gestion ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

Rémunérations fixes des preneurs de risques :

- Montant total brut	:	5 292 293 €

- Nombre de bénéficiaires	:	41

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :

- Montant total brut	:	2 338 553
- Nombre de bénéficiaires	:	41

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 13/12/2024.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1,2 et 2bis, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, durèglement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Mandarine Equity Income

Identifiant d'entité juridique :
969500RLIR2CP9RV6M97

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui	☑ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental	☑ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 69,7% d'investissements durables
☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☑ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social	☑ Ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a poursuivi sa promotion de caractéristiques environnementales et sociales (les « Caractéristiques E/S ») notamment par la mise en œuvre, durant la période sous revue, d'une série d'exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité

La promotion des caractéristiques E/S s'est également matérialisée au travers :
De l'analyse d'indicateurs de durabilité :

(i) Du suivi de la performance d'une série d'indicateurs de durabilité ;
(ii) Comparé à la période précédente lorsqu'applicable ;

Et d'Investissements Durables :

(i) D'un engagement à respecter une proportion minimum d'investissement durable au sein du portefeuille durant l'exercice sous revue ;
(ii) Ces derniers étant soumis au contrôle de l'absence de préjudice important à un autre objectif d'investissement durable ;
(iii) Notamment par l'analyse des principales incidences négatives desdits investissements.

- **Quel a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs	Description	Performance de l'indicateur
Empreinte Carbone	Exprimé en Mt CO2e/Mn€ investis elle correspond à la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de premiers rangs avec qui l'entreprise entretient des relations directes (une partie du scope 3 amont). Le calcul de l'empreinte carbone reflète les émissions de CO2 à un instant donné. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost.	2023 : 68,53 2024 : 60,13

Par ailleurs le Fonds s'est imposé un taux minimum d'investissement durable tel que décrit dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* »

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité du portefeuille sont globalement restés stables depuis 2023 dans la mesure où le portefeuille est resté investi dans des valeurs de l'univers d'investissement aux performances extra financières comparables.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La taxinomie de l'UE définit six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire (y compris la prévention des déchets et le recyclage), la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et recense les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental à des fins d'investissement. L'alignement des activités des sociétés par rapport aux objectifs de la taxinomie de l'UE est identifié et évalué pour autant que les données soient disponibles et de qualité adéquate.

Le Fonds sélectionne des investissements durables c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental (notamment la taxinomie européenne), tout en ne portant pas une atteinte significative aux autres objectifs durables et respectant un minimum de standard en termes de gouvernance.

Pour être qualifiés d'investissement durable, le Fonds bénéficie d'une notation extra-financière des émetteurs dans son univers d'investissement. La construction de cette notation s'appuie sur le système

propriétaire ESG-View, qui repose sur 4 piliers : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G) et Parties Prenantes (PP). L'analyse des indicateurs extra-financiers les composant permet d'aboutir pour chacun des piliers à une note (« **Note ESG-View** »), comprise entre -2 et +2.

L'investissement durable fait l'objet d'une définition réglementaire, selon les dispositions du règlement SFDR. Il correspond à un investissement dans une activité économique :

1. Contribuant significativement à un objectif environnemental (taxonomie ou non) ou social,
2. Pour autant que ces investissements ne causent pas de de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe « Do Not Significantly Harm » ou « DNSH »),
3. et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

En plus des contraintes relatives à la promotion des caractéristiques E et S, les activités économiques qualifiés d'investissements durables doivent vérifier les points 1 à 3 ci-dessus, de la manière suivante :

1. **Contribution significative** : La Note ESG-View de l'émetteur devra être strictement supérieure à la moyenne, soit 0 pour une note comprise entre -2 et +2, sur le pilier E ou S, afin de pouvoir être considérée comme contribuant significativement à un l'objectif E ou S.
2. **Absence de préjudice important** :
   a. L'absence de préjudice important aux autres objectifs durables est vérifiée par l'exigence d'une Note ESG-View supérieure à -1 sur les deux piliers E et S pour une note comprise entre -2 et +2. La Note ESG-View intègre des indicateurs relatifs aux principales incidences négative sur chacun des piliers E et S, permettant à la société de gestion de s'assurer que l'activité économique objet de l'investissement respecte le principe du « DNSH ».
   b. Pour les émetteurs passant ce premier filtre, l'ensemble des 14 indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact, PAI) définis par la réglementation sont analysés, ainsi que ceux (deux au minimum) des 26 indicateurs optionnels qui sont pertinents. Des seuils sont définis sur chacun de ces indicateurs et un franchissement de seuil est considéré comme une alerte, entraînant la nécessité d'une analyse spécifique par un analyste ESG, qui conduira à l'acceptation ou au refus du statut d'investissement durable pour l'émetteur.
3. **Bonne gouvernance** : Enfin, l'émetteur éligible devra atteindre une Note ESG-View en matière de gouvernance supérieure à -1 afin de s'assurer que celui-ci applique certains standards minimums.

Sur la base de cette définition, 69,7% de l'actif net est durable :

- 60,46% contribue à un objectif environnemental
- 1.33% contribue à un objectif environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Selon la définition ci-dessus, un émetteur peut répondre à une contribution à un objectif d'investissement durable à la fois social et environnemental. Ainsi l'addition des deux pourcentages de contribution peut être supérieur au pourcentage d'investissement durable total.

◦ **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'ensemble des investissements durables effectués par le Fonds ne doivent pas porter une atteinte importante à un objectif d'investissement durable. Cette absence de préjudice important à un objectif d'investissement durable est analysée de deux manières différentes par le Fonds :

1/ Au sein de la définition même de l'investissement durable
Lors de la caractérisation d'un investissement durable, la note ESG View ® de l'émetteur sur le pilier environnement et sur le pilier social doit être supérieure à -1. Dans le cas contraire, l'émetteur est considéré comme non durable.

2/ Dans le cadre de l'analyse des Principales Incidences Négatives
Pour être qualifié de durable, un émetteur doit également être analysé à l'aune des *Principales Incidences Négatives* (« PAI »). Chaque émetteur, qualifié de durable selon la méthode décrite dans la section « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?* », est ensuite analysé selon sa performance sur chacun des 16 PAI listés dans la section « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de*

durabilité ? ». Si l'émetteur enfreint l'un des objectifs attachés aux PAI, il fait d'objet d'une analyse qualitative complémentaire. En l'absence d'analyse qualitative complémentaire favorable dans un délai raisonnable, ou en cas d'avis défavorable, l'émetteur est considéré comme non-durable.

L'analyse des PAI et plus généralement la définition d'investissement durable est mise à jour régulièrement. Ainsi, une valeur qualifiée de durable à la date de son acquisition peut être requalifiée en valeur non durable pendant la durée de sa détention par le Fonds et conduire à une obligation de cession de celle-ci dans un délai raisonnable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Comme indiqué ci-dessus, la caractérisation de l'investissement durable est notamment fondée sur l'analyse de l'absence de préjudice important aux autres objectifs d'investissement durable est intégrée à la détermination des objectifs d'investissement durable.

Tout d'abord, le système de notation intègre une note minimale sur l'ensemble des piliers E et S composés d'indicateurs de durabilité relevant des catégories environnementales et sociales. Elle est également complétée par une note minimale obligatoire orienté sur une série d'indicateurs composant le pilier d'une bonne gouvernance.

Une fois ce filtre de notation passé, chaque émetteur est analysé à l'aune des principales incidences négatives (« PAI ») telles que décrites dans la section ci-après « *Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité* ».

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements qualifiables de durable.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

L'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme est testé et assuré dans le cadre du processus d'identification des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous- jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

- **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Mandarine Gestion grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Mandarine Gestion a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.

Emission de gaz à effet de serre (GES)	1. Les émissions de gaz à effet de serre ; 2. L'empreinte carbone ; 3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies ; 4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ; 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ; 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;
Biodiversité	7. Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité
Eau	8. Activité ayant un impact négatif pour l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux
Sujets sociaux et relatifs aux employés	10. Violation des principes du pacte mondial des nations unies et des principes directeurs de l'OCDE relatif aux multinationales ; 11. Absence de contrôle et de conformité relatifs aux point 10. ; 12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes ; 13. Mixité au sein du conseil d'administration ; 14. Exposition à des armes controversées.

En cas d'alerte sur l'un des indicateurs PAI concernant une valeur, une analyse qualitative complémentaire est opérée par les équipes ESG, indépendamment des équipes de gestion. Dans le cas où l'analyse confirme un atteinte significative aux objectifs d'investissements durables ou bien en l'absence d'analyse dans un délai raisonnable, l'instrument est considéré comme non durable.

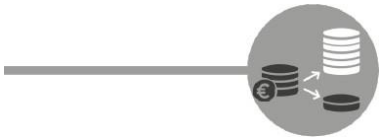

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 1er janvier 2024 - 31 décembre 2024

Le tableau ci-dessous liste les 15 principaux investissements du Fonds calculés sur la base d'une moyenne mensuelle.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE		3,09%	NA
TATE & LYLE PLC	Food, Beverage & Tobacco	2,80%	Royaume-Uni
DCC PLC	Capital Goods	2,78%	Royaume-Uni
Sanofi	Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	2,77%	France
Kerry Group	Food, Beverage & Tobacco	2,73%	Irlande
Novartis AG	Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	2,72%	Suisse
Nestle	Food, Beverage & Tobacco	2,71%	Suisse
AstraZeneca	Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	2,52%	Royaume-Uni
Roche	Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	2,50%	Suisse
CASH-EUR		2,35%	
COVESTRO	Materials	2,25%	Allemagne
BNP PARIBAS	Banks	2,02%	France
ING GROEP NV	Banks	2,02%	Pays-Bas
Intesa Sanpaolo	Banks	1,97%	Italie
Allianz SE	Insurance	1,97%	Allemagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

Pour être conforme à la Taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035.
En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

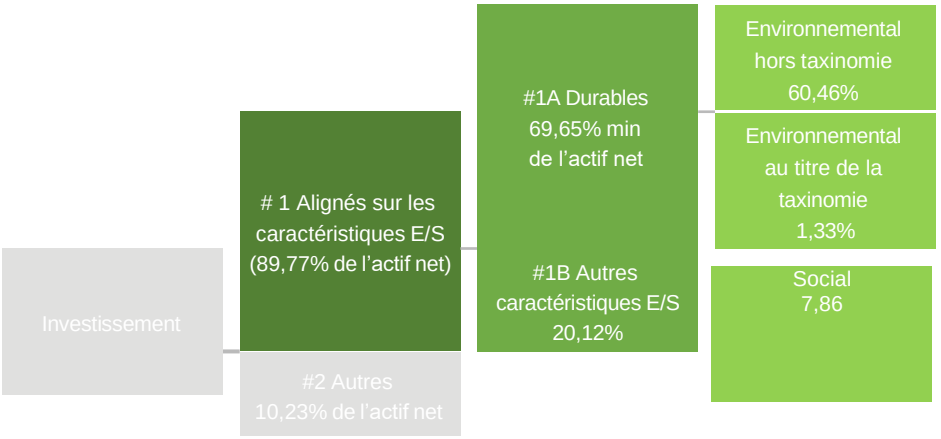

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie #**1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Exposition du Compartiment aux secteurs liés aux combustibles fossiles : 0%

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

- Biens et services industriels
- Santé
- Banque
- Alimentation, boissons et tabac
- Utilitaires
- Assurance
- Ressources basiques
- Services financiers
- Construction et Matériaux
- Energie

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conforme à la taxinomie de l'UE [1]**

☑ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☑ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

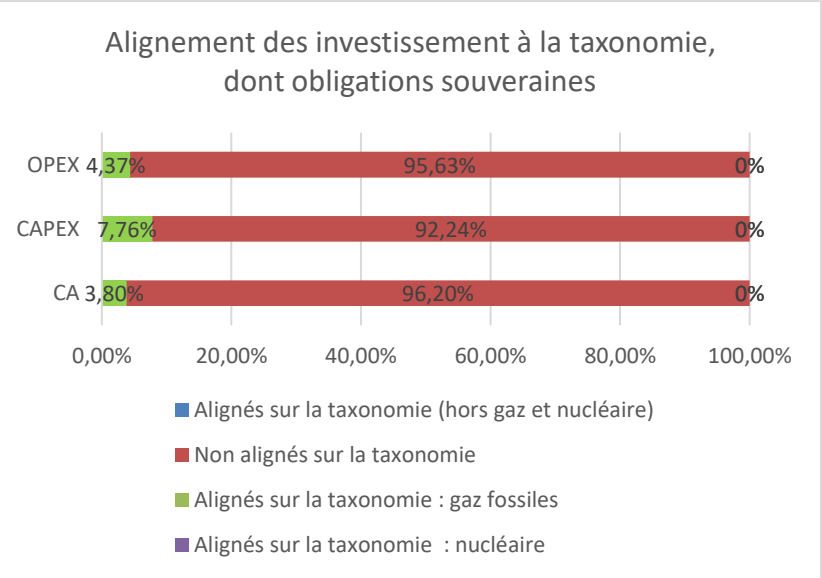

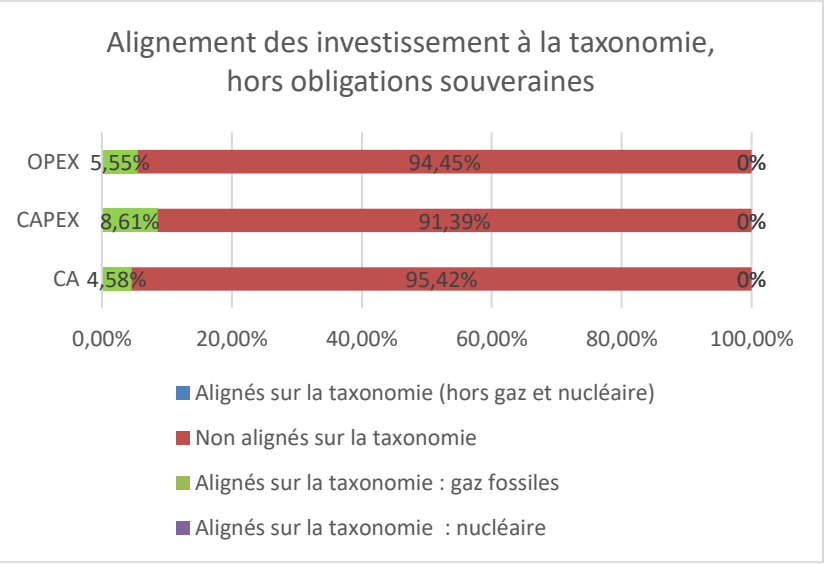

Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes *?***

A la date de clôture du Fonds, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 1,23% du portefeuille répartis comme suit :

- 0,20% dans des activités transitoires ;
- 1,03 % dans des activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La part de l'actif net du Fonds ayant un chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie de l'UE a augmenté par rapport à la période précédente en passant à 1.33%.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La définition de l'investissement durable sur le plan environnemental appliquée par le fonds se fonde sur une série de critères et d'indicateurs environnementaux qui ne tiennent pas compte exclusivement des critères spécifiques à la taxinomie européenne.

1 *Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.*

Cela s'explique en particulier par le fait que les données suffisamment fiables concernant l'alignement sur la taxinomie sont rares et la couverture des données reste trop faible pour se fonder sur une définition fiable de l'investissements alignés sur la taxinomie dans ce fonds.
A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 60.46%.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A la date de clôture du Fonds, la part d'investissements durables sur le plan social était de 7.86%.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et **des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Au cours de la période de référence, la catégorie « Autres » comprenait les investissements suivants, dans la limite de 20% maximum de l'actif net :

- dans des entités n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation en raison de l'absence d'information disponible ou contradictoires, dans la limite de 10% maximum ; Ou
- Du cash, d'éventuels OPC dont des MMF en vue de la gestion de la trésorerie

Le Fonds n'a pas eu recours aux instruments financiers dérivés au cours de la période de référence.

Les garanties environnementales ou sociales minimales consistent dans la mise en œuvre d'exclusions pour restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités susceptibles de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les entreprises qui font l'objet de controverses les plus graves (niveau de gravité à 5 sur une échelle allant de 1 à 5 ;
- Les entreprises ou secteurs considérés comme particulièrement exposés à un risque de durabilité
- De plus, le Fonds met en œuvre une exclusion issue de sa stratégie « Best-in-universe » conduisant à l'impossibilité d'investir dans les entités représentant les 20% les moins bien notées ESG. Au minimum 90% de l'actif net du Fond fait l'objet d'une Notation ESG.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions ci-dessous ont été menées au niveau du dispositif de la société de gestion et du fonds en 2024 afin de soutenir l'objectif durable :

Intégration ESG

Dans le cadre de la fusion entre Meeschaert Asset Management et Mandarine Gestion, nous avons amélioré notre système propriétaire ESG (ESG-View), qui regroupe les notations des entreprises, les PAI et les aspects liés au caractère durable des investissements. Nous continuons de le développer afin d'y intégrer en continu la richesse des analyses qualitatives prospectives, les engagements, ainsi que les données brutes des entreprises et fournisseurs de données ESG.

Reporting ESG

Nous avons harmonisé les reportings ESG mensuels, notamment pour les fonds Article 9, en ajoutant les données ESG à la suite des données financières.

Transparence

Nous avons créé une nouvelle section dédiée à notre démarche d'investisseur durable sur notre site internet, afin de valoriser notre approche, nos politiques (durabilité, engagement, exclusions

Engagements

A l'échelle de Mandarine Gestion, nous nous sommes engagés auprès de d'une cinquantaine d'entreprises sur des questions ESG.

Nous avons recentré nos engagements sur trois thèmes clés de l'ESG : 1) le changement climatique, 2) la prise en compte du capital humain, 3) l'intégration de critères ESG dans les rémunérations.

Cela se traduit par des participations au sein de Groupe de Travail, notamment via le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable), qui permettent de faire avancer les sociétés sur des thématiques clés : décarbonation, biodiversité, accompagnement CSRD, actionnariat salarié, séparation des pouvoirs (président et directeur général), etc.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

2 Résolution à l'agenda des assemblées générales, qui peut être déposée par l'entreprise elle-même ou par ses actionnaires, afin de faire voter les actionnaires chaque année sur la politique climat des entreprises cotées et assurer dès lors un dialogue permanent sur les questions environnementales

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produitfinancier au regarddes indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produitfinancier par rapportà l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produitfinancier par rapportà l'indice de marché large ?**

Non applicable

II. Comptes annuels

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par BNP PARIBAS.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

FCP MANDARINE EQUITY INCOME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

FCP MANDARINE EQUITY INCOME
40 avenue George V
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP MANDARINE EQUITY INCOME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) MANDARINE EQUITY INCOME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l’application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:
Gilles Dunand-Roux
F03E23C213CF452...

29/4/2025

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Bilan actif

	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**8,267,480.07**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8,267,480.07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**270,461.28**
OPCVM	270,461.28
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**8,537,941.35**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**44,632.57**
Comptes financiers	**242,427.74**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**287,060.31**
TOTAL ACTIF I+II	**8,825,001.66**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Bilan passif

	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	**-**
Capital	8,104,655.08
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	638,663.71
Capitaux propres I :	8,743,318.79
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**8,743,318.79**
Passifs éligibles :	**-**
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	81,682.87
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	**81,682.87**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**8,825,001.66**

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	**-**
Produits sur opérations financières	**-**
Produits sur actions	241,172.42
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	321.08
Sous-total Produits sur opérations financières	**241,493.50**
Charges sur opérations financières	**-**
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-132.77
Sous-total charges sur opérations financières	**-132.77**
Total Revenus financiers nets (A)	**241,360.73**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-97,809.91
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-97,809.91**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**143,550.82**

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**48,678.50**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**192,229.32**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**
Plus et moins-values réalisées	333,851.03
Frais de transactions externes et frais de cession	-36,285.39
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**297,565.64**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**257,516.42**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**555,082.06**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-17,471.90
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-17,471.90**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-91,175.77**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-108,647.67**
Acomptes :	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**638,663.71**

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe M (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts D	121.33	143.56	139.06
Actif net (en k EUR)	46,247.44	54,720.55	53,005.23
Nombre de titres			
Parts D	381,160.0000	381,160.0000	381,160.0000

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	4.36
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts D	-4.16	14.59	2.85
Capitalisation unitaire sur revenus			
Parts D	4.74	7.71	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	126.35	149.07	143.17	169.11	**183.75**
Actif net (en k EUR)	20.85	15.65	2,863.56	418.74	**2,850.95**
Nombre de titres					
Parts C	165.0000	105.0000	20,001.0000	2,476.0000	**15,514.5574**

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-4.34	-	2.95	29.76	**11.61**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	1.47	-	3.26	3.41	**5.31**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	111.93	130.33	124.24	145.14	**156.04**
Actif net (en k EUR)	1,628.70	1,374.38	1,107.71	1,296.99	**5,890.84**
Nombre de titres					
Parts C	14,550.8804	10,544.5566	8,915.7684	8,935.8767	**37,751.4716**

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-3.91	-	2.59	25.71	**9.92**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.04	-	1.95	1.45	**2.90**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	116.21	137.72	132.84	157.50	**171.92**
Actif net (en k EUR)	173.25	1.48	0.10	0.12	**1.53**
Nombre de titres					
Parts C	1,490.7700	10.7700	0.7700	0.7700	**8.8984**

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-4.01	-	2.80	27.92	**11.02**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	1.11	-	3.57	3.77	**5.84**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Catégorie de classe FD (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts D	101.30	119.27
Actif net (en k EUR)	50.65	59.64
Nombre de titres		
Parts D	500.00	500.00

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		
Parts D	-3.49	-
Capitalisation unitaire sur revenus		
Parts D	1.00	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Catégorie de classe RD (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts D	99.79	116.18
Actif net (en k EUR)	49.90	58.09
Nombre de titres		
Parts D	500.00	500.00

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		
Parts D	-3.47	-
Capitalisation unitaire sur revenus		
Parts D	-0.03	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts D	101.49	119.97
Actif net (en k EUR)	10,123.83	59.99
Nombre de titres		
Parts D	99,747.00	500.00

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		
Parts D	-3.50	-
Capitalisation unitaire sur revenus		
Parts D	1.19	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Synthèse de l'offre de gestion

	Code ISIN	Affectation des revenus	Devise de Libellé	Souscripteurs concernés	Souscription initiale minimale (1)	Souscription ultérieure minimale	Valeur liquidative d'origine	Décimalisation
Part I	FR0010396374	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs et plus particulièrement les Institutionnels	EUR 1 000 000	1/10000ème de part	EUR 100	1/10000
Part R	FR0010396382	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	EUR 50	1/10000ème de part	EUR 100	1/10000
Part F	FR0013300795	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs (2)	EUR 50	1/10000ème de part	EUR 100	1/10000

- A l'exception de la Société de gestion qui peut ne souscrire qu'une seule part.
- Pour les Parts F et F (d) : parts réservées à tout investisseur, et, dans le cadre de la souscription ou distribution au sein de l'Union Européenne seulement, qui sont :
    - Des intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés, en vertu de la règlementation qui leur est applicable, de recevoir et/ou conserver toute commission ou avantages non-monétaires ; ou
    - Des souscripteurs souscrivant dans le cadre d'une prestation de services de gestion de portefeuille pour le compte de tiers (gestion sous mandat) et/ou de conseil en investissement fourni de façon indépendante au sens de la Directive 2014/65/EU du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, au sein de l'Union Européenne (Directive MIF2);
    - Des distributeurs souscrivant dans le cadre d'une prestation de conseil en investissement considéré comme non-indépendant au sens de la Directive MIF2 sur la base d'un contrat avec leur client, et où un tel distributeur ne reçoit ni ne conserve de commission ou autre avantage non-monétaire au sens de la Directive MIF2

(3) Fréquence de distribution de la Part L(d): trimestrielle

(4) Personnes morales soumises aux règles fiscales et légales allemandes, notamment celles concernées par les dispositions du 5 Investmentsteuergesesetz ainsi qu'aux personnes morales de droit autrichien.

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement *(cf. tableau ci-après « frais facturés au Fonds").*

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Fonds ;
- des commissions de mouvement facturées au Fonds ;

	Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux/ Barème Parts M	Taux/ Barème Parts I, I(d),	Taux/ Barème Parts R	Taux/ Barème Parts R(d)	Taux/ Barème Parts F, F(d)	Taux/ Barème Parts L, L(d)
1	Frais de gestion financière maximum	Actif net	0.60% TTC	0.90% TTC	2.20% TTC	1,95% TTC	1.10% TTC	0.75% TTC
2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,10% Taux maximum					
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant *					
4	Commissions de mouvement maximum allouées à la société de gestion	Montant de la transaction	De 0 à 0,18% TTC du brut de la négociation					
4	Commissions de mouvement maximum allouées au dépositaire/ conservateur (2)	Commission fixe par opération / transaction	De 0 à 115 € TTC					
5	Commission de surperformance (1)	Actif net	15% de la surperformance au-delà du **STOXX® Europe 600 NR (calculé dividendes réinvestis)**, même si cette performance est négative. 1)					NA

(*) OPCVM d'OPCVM ou de FIA inférieur à 10%

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

1) Le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds, et plus spécifiquement de la catégorie de parts concernée, d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation, même si cette performance est négative. Le calcul de la commission de surperformance s'effectue de manière indépendante pour chaque classe de part du Fonds.

Méthode de calcul
Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Provisionnement
A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance au-delà de l'indice STOXX® Europe 600 NR) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence
La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.
Cette période est fixée à 5 ans.

Cristallisation
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.
La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Période d'observation
La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2022. A la fin d'une période de cristallisation, l'un des deux cas suivants peut se présenter :
- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Vie du Fonds
En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion.

En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la Part I.
Capitalisation la Part R.
Capitalisation pour la Part F.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la Part I.
Capitalisation la Part R.
Capitalisation pour la Part F.

Changements affectant le fonds

Néant

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**1,715,842.71**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	9,269,652.02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-2,665,820.51
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	143,550.82
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	297,565.64
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-17,471.89
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**8,743,318.79**

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Exercice 31/12/2024 Nombre de titres
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	23,288.5574
Nombre de titres rachetés	10,250.0000
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	33,717.8576
Nombre de titres rachetés	4,902.2627
Catégorie de classe F (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	8.1284
Nombre de titres rachetés	-

Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010396374	I	Capitalisation	EUR	2,850,948.98	15,514.5574	183.75
FR0010396382	R	Capitalisation	EUR	5,890,839.92	37,751.4716	156.04
FR0013300795	F	Capitalisation	EUR	1,529.89	8.8984	171.92

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	GB	CH	DE	FI
Actif						
Actions et valeurs assimilées	8,267.48	2,155.60	1,680.62	768.42	641.85	618.59
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**8,267.48**					

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	242.43	-	-	-	242.43
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**242.43**

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	242.43	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**242.43**	**-**	**-**	**-**	**-**

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	GBP	CHF	NOK	SEK
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1,875.70	768.42	86.27	91.28
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	4.34	-	-	-
Comptes financiers	7.37	-	56.94	0.00
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
TOTAL	**1,887.41**	**768.42**	**143.21**	**91.29**

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	40,044.42
Coupons à recevoir	4,588.15
TOTAL DES CREANCES	**44,632.57**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	41,827.84
Autres créditeurs divers	39,855.03
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**81,682.87**

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	26,048.02	1.00
Commissions de surperformance	12,089.44	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	59,253.40	2.30
Commissions de surperformance	413.38	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	5.65	1.06
Commissions de surperformance	0.02	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	270,461.28
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	82,521.37
Sommes distribuables au titre du revenu net	**82,521.37**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	82,521.37
Total	**82,521.37**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	180,162.82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**180,162.82**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	180,162.82
Total	**180,162.82**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	109,655.94
Sommes distribuables au titre du revenu net	**109,655.94**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	109,655.94
Total	**109,655.94**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	374,821.14
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**374,821.14**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	374,821.14
Total	**374,821.14**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	52.01
Sommes distribuables au titre du revenu net	**52.01**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	52.01
Total	**52.01**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	98.10
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**98.10**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	98.10
Total	**98.10**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				**8,267,480.07**	**94.56**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**8,267,480.07**	**94.56**
ACKERMANS & VAN HAAREN	506.00	190.50	EUR	96,393.00	1.10
Construction et matériaux de construction					
ALLIANZ SE-REG	582.00	295.90	EUR	172,213.80	1.97
Assurances					
AMUNDI SA	1,406.00	64.20	EUR	90,265.20	1.03
Autres organismes de credit					
ASTRAZENECA PLC	1,743.00	104.68	GBP	220,045.37	2.52
Produits pharmaceutiques					
AYVENS SA	7,156.00	6.54	EUR	46,836.02	0.54
Services divers					
BNP PARIBAS	2,979.00	59.22	EUR	176,416.38	2.02
Banques et assurances					
BODYCOTE PLC	12,432.00	6.33	GBP	94,906.49	1.09
Valeurs industrielles diverses					
BRAVIDA HOLDING AB	13,059.00	80.10	SEK	91,284.22	1.04
Services divers					
BREMBO N.V.	4,809.00	9.09	EUR	43,728.24	0.50
Machines et Véhicules					
COMPUTACENTER PLC	2,035.00	21.24	GBP	52,127.89	0.60
Bureau					
COVESTRO AG-TEND	3,391.00	58.00	EUR	196,678.00	2.25
Produits Chimique					
CRANSWICK PLC	1,505.00	48.65	GBP	88,302.00	1.01
Biens de consommation					
DCC PLC	3,918.00	51.40	GBP	242,872.72	2.78
Distribution Energie					
EDENRED	4,228.00	31.75	EUR	134,239.00	1.54
Services divers					
EDP	35,869.00	3.09	EUR	110,871.08	1.27
Distribution Energie					
EIFFAGE	1,408.00	84.72	EUR	119,285.76	1.36
Construction et matériaux de construction					
ENEL SPA	13,844.00	6.89	EUR	95,329.78	1.09
Distribution Energie					
ENGIE	6,053.00	15.31	EUR	92,671.43	1.06
Distribution Energie					
FINECOBANK SPA	3,282.00	16.79	EUR	55,104.78	0.63
Banques et assurances					
FUCHS SE	2,867.00	31.80	EUR	91,170.60	1.04
Produits Chimique					

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA Distribution Energie	995.00	128.60	EUR	127,957.00	1.46
GROUPE BRUXELLES LAMBERT NV Holdings et societes financieres	2,319.00	66.05	EUR	153,169.95	1.75
HELLENIC TELECOMMUN ORGANIZA Télécommunication	7,851.00	14.88	EUR	116,822.88	1.34
HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF Distribution - Commerce	1,076.00	84.70	EUR	91,137.20	1.04
HERA SPA Distribution Energie	26,705.00	3.43	EUR	91,651.56	1.05
HUHTAMAKI OYJ Industrie d'emballage et papier	3,858.00	34.18	EUR	131,866.44	1.51
IMERYS SA Construction et matériaux de construction	4,850.00	28.20	EUR	136,770.00	1.56
ING GROEP NV Banques et assurances	11,654.00	15.13	EUR	176,325.02	2.02
INTERTEK GROUP PLC Services divers	1,600.00	47.28	GBP	91,232.30	1.04
INTESA SANPAOLO Banques et assurances	44,667.00	3.86	EUR	172,548.62	1.97
JULIUS BAER GROUP LTD Autres organismes de credit	1,203.00	58.66	CHF	74,976.60	0.86
KBC GROUP NV Banques et assurances	2,040.00	74.54	EUR	152,061.60	1.74
KERRY GROUP PLC-A Biens de consommation	2,562.00	93.25	EUR	238,906.50	2.73
KONE OYJ-B Machines et Véhicules	2,203.00	47.00	EUR	103,541.00	1.18
L.D.C. SA Biens de consommation	1,340.00	68.52	EUR	91,816.80	1.05
MERCEDES-BENZ GROUP AG Machines et Véhicules	1,685.00	53.80	EUR	90,653.00	1.04
NESTLE SA-REG Biens de consommation	2,982.00	74.88	CHF	237,241.99	2.71
NOVARTIS AG-REG Produits pharmaceutiques	2,522.00	88.70	CHF	237,676.80	2.72
ORKLA ASA Biens de consommation	10,346.00	98.35	NOK	86,267.83	0.99
PERNOD RICARD SA Biens de consommation	1,193.00	109.00	EUR	130,037.00	1.49
PETS AT HOME GROUP PLC Distribution - Commerce	48,262.00	2.06	GBP	119,668.43	1.37

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
POSTE ITALIANE SPA	6,580.00	13.62	EUR	89,619.60	1.03
Transports et matériel de transport					
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	1,626.00	48.33	GBP	94,773.85	1.08
Distribution - Commerce					
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	805.00	255.50	CHF	218,526.88	2.50
Produits pharmaceutiques					
RS GROUP PLC	11,038.00	6.82	GBP	90,720.92	1.04
Distribution - Commerce					
RUBIS	2,966.00	23.88	EUR	70,828.08	0.81
Distribution Energie					
SANOFI	2,588.00	93.74	EUR	242,599.12	2.77
Produits pharmaceutiques					
SCOR SE	4,608.00	23.64	EUR	108,933.12	1.25
Assurances					
SEB SA	1,045.00	87.50	EUR	91,437.50	1.05
Distribution - Commerce					
SEGRO PLC	10,744.00	7.01	GBP	90,857.15	1.04
Immobilier et logement					
SHELL PLC	4,460.00	24.76	GBP	133,179.29	1.52
Distribution Energie					
SMITH & NEPHEW PLC	7,636.00	9.91	GBP	91,298.99	1.04
Produits pharmaceutiques					
SPECTRIS PLC	3,639.00	25.08	GBP	110,067.92	1.26
Electrique - Electronique					
STELLANTIS NV	6,028.00	12.64	EUR	76,218.03	0.87
Machines et Véhicules					
SYENSQO SA	1,851.00	70.56	EUR	130,606.56	1.49
Produits Chimique					
TATE & LYLE PLC	31,226.00	6.50	GBP	244,594.50	2.80
Biens de consommation					
TELEPERFORMANCE	1,486.00	83.12	EUR	123,516.32	1.41
Bureau					
TIETOEVRY OYJ	6,439.00	17.02	EUR	109,591.78	1.25
Bureau					
TOTALENERGIES SE	2,490.00	53.37	EUR	132,891.30	1.52
Distribution Energie					
UNILEVER PLC	871.00	54.88	EUR	47,800.48	0.55
Produits pharmaceutiques					
UNITE GROUP PLC/THE	11,417.00	8.06	GBP	111,047.19	1.27
Immobilier et logement					
UPM-KYMMENE OYJ	6,191.00	26.56	EUR	164,432.96	1.88
Bois et Produits de base					

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VALMET OYJ	4,679.00	23.33	EUR	109,161.07	1.25
Machines et Véhicules					
VERALLIA	4,984.00	24.28	EUR	121,011.52	1.38
Industrie d'emballage et papier					
VINCI SA	1,184.00	99.74	EUR	118,092.16	1.35
Construction et matériaux de construction					
VISCOFAN SA	1,506.00	61.00	EUR	91,866.00	1.05
Biens de consommation					
VOPAK	2,135.00	42.50	EUR	90,737.50	1.04
Distribution Energie					
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**270,461.28**	**3.09**
OPCVM				**270,461.28**	**3.09**
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	24	11,269.22	EUR	270,461.28	3.09
Créances				**44,632.57**	**0.51**
Dettes				**-81,682.87**	**-0.93**
Autres comptes financiers				**242,427.74**	**2.77**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**8,743,318.79**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	8,537,941.35
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	287,060.31
Autres passifs (-)	81,682.87
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**8,743,318.79**

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

ANNEXE

Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : Mandarine Gestion

Siège social : 40, Avenue George V 75008 PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**1,700,938.85**	**56,392,538.58**
Actions et valeurs assimilées	**1,560,023.01**	**54,328,350.91**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1,560,023.01	54,328,350.91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	**140,915.84**	**2,064,187.67**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l'Union Européenne	140,915.84	2,064,187.67
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d´investissement professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	**-**	**-**
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**947.60**	**90,718.76**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	947.60	90,718.76
Comptes financiers	**31,114.80**	**524,071.43**
Liquidités	31,114.80	524,071.43
TOTAL DE L'ACTIF	**1,733,001.25**	**57,007,328.77**

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	**-**	**-**
Capital	**1,390,877.74**	**54,060,551.43**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	**303,540.34**	**1,169,844.07**
Résultat de l'exercice (a,b)	**21,424.63**	**1,746,200.84**
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	**1,715,842.71**	**56,976,596.34**
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**17,158.54**	**30,732.43**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	17,158.54	30,732.43
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	**1,733,001.25**	**57,007,328.77**

(a) Y compris comptes de régularisations.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions et valeurs assimilées	478,434.14	2,110,496.82
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	110.94	46.04
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	**478,545.08**	**2,110,542.86**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-76.80	-3,145.55
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	**-76.80**	**-3,145.55**
Résultat sur opérations financières (I + II)	**478,468.28**	**2,107,397.31**
Autres produits (III)	**-**	**-**
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	**-202,426.03**	**-360,750.26**
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	**276,042.25**	**1,746,647.05**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	**-254,617.62**	**-446.21**
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	**-**	**-**
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	**21,424.63**	**1,746,200.84**

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais inclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Frais de gestion financière

- 0,90 % TTC maximum pour la part I.
- 2,20 % TTC maximum pour la part R.
- 1,10 % TTC maximum pour la part F.
- 0,60 % TTC maximum pour la part M.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, …) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de fonctionnement et autres services

- 0,10 % Taux maximum pour la part I.
- 0.10 % Taux maximum pour la part R.
- 0,10 % Taux maximum pour la part F.
- 0,10 % Taux maximum pour la part M.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

- 15% de la surperformance au-delà du STOXX® Europe 600 NR pour la Part I.
- 15% de la surperformance au-delà du STOXX® Europe 600 NR pour la Part R.
- 15% de la surperformance au-delà du STOXX® Europe 600 NR pour la Part F.
- 15% de la surperformance au-delà du STOXX® Europe 600 NR pour la Part M.

Cette commission est calculée sur la base de l'actif net.

Le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance et supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Le calcul de la commission de surperformance s'effectue de manière indépendante pour chaque classe de part du Fonds.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance au-delà de l'indice STOXX® Europe 600 NR) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.
Cette période est fixée à 5 ans.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant au début de l'année 2022.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

• Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).

• Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

• Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Vie du Fonds

En cas de clôture d'une classe de part existante en cours d'exercice, toute provision potentiellement accumulée par cette classe de part au titre de la commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion.

En cas de création d'une nouvelle classe de part en cours d'exercice, la période d'observation initiale sera automatiquement prolongée de 12 mois supplémentaire pour se terminer à la fin de l'exercice suivant celui de la création de part, de manière à assurer une période d'observation d'au moins 12 mois.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts courus.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la Part I.
Capitalisation la Part R.
Capitalisation pour la Part F.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la Part I.
Capitalisation la Part R.
Capitalisation pour la Part F.

Changements affectant le fonds

22/05/2023 : Rachat de la Part M.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	**56,976,596.34**	**56,289,778.91**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	**1,454,067.86**	**3,059,570.79**
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	**-62,000,228.63**	**-494,849.84**
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**8,049,533.31**	**2,761,294.15**
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**-3,718,119.07**	**-1,561,135.53**
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-**	**-**
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-**	**-**
Frais de transaction	**-107,355.80**	**-212,952.34**
Différences de change	**-125,998.13**	**143,759.34**
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	**1,361,082.18**	**-4,755,516.19**
Différence d'estimation exercice N	114,331.51	-1,246,750.67
Différence d'estimation exercice N-1	1,246,750.67	-3,508,765.52
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	**-**	**-**
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	**-449,777.60**	**-**
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	**276,042.25**	**1,746,647.05**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	**-**	**-**
Autres éléments	**-**	**-**
Actif net en fin d'exercice	**1,715,842.71**	**56,976,596.34**

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	140,915.84
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe M (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	381,160.0000
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	8,500.0000
Nombre de titres rachetés	26,025.0000
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	878.7875
Nombre de titres rachetés	858.6792
Catégorie de classe F (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Frais de gestion	**Montant (EUR)**	**% de l'actif net moyen**
Catégorie de classe M (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	92,459.31	0.69
Commissions de surperformance	58,182.48	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	15,513.95	0.99
Commissions de surperformance	6,388.23	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	27,865.57	2.27
Commissions de surperformance	2,015.42	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	0.57	0.50
Commissions de surperformance	0.50	-
Autres frais	-	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	-
Coupons à recevoir	947.60
TOTAL DES CREANCES	**947.60**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	16,441.23
Autres créditeurs divers	717.31
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**17,158.54**

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	**-**
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	**-**
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	31,114.80
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	31,114.80	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	GBP	CHF	NOK	SEK
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	453,746.61	113,606.95	26,533.67	19,071.88
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	947.60	-	-	-
Comptes financiers	841.75	-	22.77	2.66
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Affectation des résultats

Catégorie de classe M (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	1,663,498.41
Total	**1,663,498.41**
Affectation	
Distribution	1,661,857.60
Report à nouveau de l'exercice	1,640.81
Capitalisation	-
Total	**1,663,498.41**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	381,160.0000
Distribution unitaire	4.36
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1,087,598.37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	**1,087,598.37**
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	1,087,598.37
Total	**1,087,598.37**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	8,449.78	65,265.80
Total	**8,449.78**	**65,265.80**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8,449.78	65,265.80
Total	**8,449.78**	**65,265.80**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	73,691.54	59,110.53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**73,691.54**	**59,110.53**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	73,691.54	59,110.53
Total	**73,691.54**	**59,110.53**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	12,971.94	17,433.88
Total	**12,971.94**	**17,433.88**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	12,971.94	17,433.88
Total	**12,971.94**	**17,433.88**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	229,827.30	23,133.01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**229,827.30**	**23,133.01**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	229,827.30	23,133.01
Total	**229,827.30**	**23,133.01**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2.91	2.75
Total	**2.91**	**2.75**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2.91	2.75
Total	**2.91**	**2.75**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	21.50	2.16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**21.50**	**2.16**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	21.50	2.16
Total	**21.50**	**2.16**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe M (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts D	128.03	121.33	143.56	139.06
Actif net (en k EUR)	48,800.79	46,247.44	54,720.55	53,005.23
Nombre de titres				
Parts D	381,160.0000	381,160.0000	381,160.0000	381,160.0000

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	4.36
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts D	5.63	-4.16	14.59	2.85
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts D	-	4.74	7.71	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	133.73	126.35	149.07	143.17	**169.11**
Actif net (en k EUR)	13.37	20.85	15.65	2,863.56	**418.74**
Nombre de titres					
Parts C	100.0000	165.0000	105.0000	20,001.0000	**2,476.0000**

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	5.89	-4.34	-	2.95	**29.76**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	2.76	1.47	-	3.26	**3.41**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	120.01	111.93	130.33	124.24	**145.14**
Actif net (en k EUR)	2,392.48	1,628.70	1,374.38	1,107.71	**1,296.99**
Nombre de titres					
Parts C	19,934.1009	14,550.8804	10,544.5566	8,915.7684	**8,935.8767**

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	5.31	-3.91	-	2.59	**25.71**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	1.15	-0.04	-	1.95	**1.45**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	119.50	116.21	137.72	132.84	**157.50**
Actif net (en k EUR)	463.18	173.25	1.48	0.10	**0.12**
Nombre de titres					
Parts C	3,875.8900	1,490.7700	10.7700	0.7700	**0.7700**

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	5.19	-4.01	-	2.80	**27.92**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	2.30	1.11	-	3.57	**3.77**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Catégorie de classe FD (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts D	107.58	101.30	119.27
Actif net (en k EUR)	53.79	50.65	59.64
Nombre de titres			
Parts D	500.00	500.00	500.00

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	0.13	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts D	2.01	-3.49	-
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts D	-	1.00	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Catégorie de classe RD (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts D	106.99	99.79	116.18
Actif net (en k EUR)	53.50	49.90	58.09
Nombre de titres			
Parts D	500.00	500.00	500.00

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts D	2.00	-3.47	-
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts D	-0.41	-0.03	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

MANDARINE EQUITY INCOME

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts D	107.69	101.49	119.97
Actif net (en k EUR)	53.85	10,123.83	59.99
Nombre de titres			
Parts D	500.00	99,747.00	500.00

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	0.23	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)			
Parts D	2.01	-3.50	-
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)			
Parts D	-	1.19	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				**1,560,023.01**	**90.92**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**1,560,023.01**	**90.92**
ALD SA	4,375.00	6.45	EUR	28,196.88	1.64
ALLIANZ SE-REG	140.00	241.95	EUR	33,873.00	1.97
AMUNDI SA	310.00	61.60	EUR	19,096.00	1.11
APERAM	541.00	32.88	EUR	17,788.05	1.04
ASTRAZENECA PLC	284.00	106.00	GBP	34,640.12	2.02
BASF SE	360.00	48.78	EUR	17,560.80	1.02
BNP PARIBAS	626.00	62.59	EUR	39,181.34	2.28
BODYCOTE PLC	2,352.00	5.95	GBP	16,089.57	0.94
BRAVIDA HOLDING AB	2,611.00	81.05	SEK	19,071.88	1.11
CRANSWICK PLC	351.00	38.08	GBP	15,380.10	0.90
DCC PLC	681.00	57.78	GBP	45,277.23	2.64
DECHRA PHARMACEUTICALS PLC	1,765.00	38.58	GBP	78,354.18	4.57
EIFFAGE	244.00	97.02	EUR	23,672.88	1.38
ENEL SPA	4,906.00	6.73	EUR	33,017.38	1.92
ENGIE	1,723.00	15.92	EUR	27,426.71	1.60
FINECOBANK SPA	2,008.00	13.59	EUR	27,278.68	1.59
FUCHS SE	559.00	32.45	EUR	18,139.55	1.06
HELLENIC TELECOMMUN ORGANIZA	2,447.00	12.90	EUR	31,566.30	1.84
HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	338.00	72.86	EUR	24,626.68	1.44
HERA SPA	7,256.00	2.97	EUR	21,564.83	1.26
HOLCIM LTD	285.00	66.02	CHF	20,319.33	1.18
IMERYS SA	1,143.00	28.48	EUR	32,552.64	1.90
ING GROEP NV	2,817.00	13.53	EUR	38,102.74	2.22
INTERTEK GROUP PLC	767.00	42.46	GBP	37,474.05	2.18
INTESA SANPAOLO	13,026.00	2.64	EUR	34,434.23	2.01
KBC GROUP NV	271.00	58.72	EUR	15,913.12	0.93
KERRY GROUP PLC-A	672.00	78.66	EUR	52,859.52	3.08
KONE OYJ-B	546.00	45.16	EUR	24,657.36	1.44
MERCEDES-BENZ GROUP AG	316.00	62.55	EUR	19,765.80	1.15
NOVARTIS AG-REG	482.00	84.87	CHF	44,176.39	2.57
ORKLA ASA	3,783.00	78.84	NOK	26,533.67	1.55
PETERSHILL PARTNERS PLC	8,213.00	1.70	GBP	16,028.13	0.93
PETS AT HOME GROUP PLC	4,965.00	3.18	GBP	18,179.20	1.06

Docusign Envelope ID: FD76DB01-B283-494D-A84D-0414A9CC9CF7

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
POSTE ITALIANE SPA	2,278.00	10.28	EUR	23,406.45	1.36
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	422.00	54.20	GBP	26,318.85	1.53
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	186.00	244.50	CHF	49,111.23	2.86
RS GROUP PLC	2,762.00	8.20	GBP	26,048.39	1.52
RUBIS	1,172.00	22.50	EUR	26,370.00	1.54
RWS HOLDINGS PLC	5,605.00	2.51	GBP	16,175.53	0.94
SANOFI	457.00	89.76	EUR	41,020.32	2.39
SAP SE	113.00	139.48	EUR	15,761.24	0.92
SCOR SE	551.00	26.46	EUR	14,579.46	0.85
SHELL PLC	1,000.00	25.71	GBP	29,589.78	1.72
SMITH & NEPHEW PLC	1,669.00	10.79	GBP	20,712.47	1.21
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	487.00	35.88	EUR	17,473.56	1.02
SPECTRIS PLC	516.00	37.79	GBP	22,437.88	1.31
STELLANTIS NV	1,183.00	21.14	EUR	25,014.54	1.46
TATE & LYLE PLC	6,731.00	6.59	GBP	51,041.13	2.97
TELEPERFORMANCE	297.00	132.05	EUR	39,218.85	2.29
TOTALENERGIES SE	499.00	61.60	EUR	30,738.40	1.79
UCB SA	270.00	78.90	EUR	21,303.00	1.24
VALMET OYJ	914.00	26.11	EUR	23,864.54	1.39
VERALLIA	1,011.00	34.86	EUR	35,243.46	2.05
VOPAK	761.00	30.44	EUR	23,164.84	1.35
WENDEL	355.00	80.65	EUR	28,630.75	1.67
Titres d'OPC				**140,915.84**	**8.21**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union européenne				**140,915.84**	**8.21**
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	13	10,839.68	EUR	140,915.84	8.21
Créances				**947.60**	**0.06**
Dettes				**-17,158.54**	**-1.00**
Dépôts				**-**	**-**
Autres comptes financiers				**31,114.80**	**1.81**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**1,715,842.71**	**100.00**

MANDARINE EQUITY INCOME

Informations destinées aux porteurs de parts suisses (non auditées)

Domiciliation du FCP: France

Représentant en Suisse:

REYL & Cie SA
Rue du Rhône 4
CH-1204 Genève

Service de paiement en Suisse:

Banque cantonale de Genève
Quai de l'ile 17
1204 Genève

Lieu de distribution des documents déterminants

Le prospectus, les feuilles d'information de base, le règlement, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Total Expense Ratio (TER)

Le Total Expense Ratio (TER) correspond à la somme de la Commission de Gestion et Autres Frais de la période rapportée à la moyenne des actifs nets de la catégorie de parts. La Commission de Gestion est calculée sur la moyenne des actifs nets du mois écoulé de chaque catégorie de parts.

Les Autres Frais comprennent l'ensemble des autres frais (auditeur, publication de la valeur nette d'inventaire, taxe d'abonnement, etc.) et commissions (Banque dépositaire, Agent Administratif, etc) à l'exception des frais et commissions liés aux transactions.

Dans le cas particulier des compartiments et des catégories de parts lancés au cours de l'exercice, le TER a été calculé sur la base des commissions de gestion et des autres frais comptabilisés depuis le lancement et extrapolés sur une période de 12 mois.

MANDARINE EQUITY INCOME

Total Expense Ratio (TER)

Pour la période du 29/12/2023 au 31/12/2024

Code ISIN	Type Classe	Type part	TER	Dont commission de performance
FR0010147728	M	D	-	-
FR0010396374	I	C	1.48 %	0.47 %
FR0010396382	R	C	2.34 %	0.02 %
FR0013300795	F	C	1.07 %	-
FR0013300803	F D	D	-	-
FR0013300811	R D	D	-	-
FR0013300829	I D	D	-	-
FR0014001681	L D	D	-	-

Données historiques de performance

Les performances sont indiquées pour les trois dernières années d'existence des compartiments. Pour les compartiments ou les classes de parts lancées/souscrites en cours d'année, la performance à la clôture n'est pas calculée.

Code ISIN	Type Classe	2021	2022	2023	2024
FR0010147728	M	18.3%	-3.13%	-	-
FR0010396374	I	18%	-3.96%	18.11%	8.66%
FR0010396382	R	16.4%	-4.70%	16.82%	7.51%
FR0013300795	F	18.5%	-3.54%	18.56%	9.16%
FR0013300803	F D	-	-	-	-
FR0013300811	R D	-	-	-	-
FR0013300829	I D	-	-	-	-
FR0014001681	L D	-	-	-	-

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.